

## **Annexe**

---

**Comptes 2025 de la CISTEP**

**STEP de Lausanne**

**Participation totale des communes : CHF 27'476'139.00**

**Participation de Pully : CHF 139'913.00**



## **Rapport sur les constatations effectives à la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy CISTEP, relatives aux**

### **COMPTE D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES (STEP) ET REPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures convenues avec vous et énumérées ci-après concernant le « compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) » et la « répartition des charges totales nettes », pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2025.

Notre mandat a été effectué selon la Norme d'audit suisse 920 « Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues ». Nos opérations ont servi uniquement à vous permettre de vous faire une opinion sur l'état du compte d'exploitation et de la répartition des charges de la CISTEP et peuvent se résumer ainsi :

1. Nous avons réconcilié le compte de fonctionnement de l'exercice 2025 des divisions « Service de l'eau STEP », « Exploitation STEP » et « EPURA » du Service de l'eau de la Ville de Lausanne avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2025 (annexe 1) ;
2. Nous avons réconcilié les relevés de consommation d'eau fourni par le système SAP de la Ville de Lausanne ou ceux confirmés par certaines communes avec le tableau de répartition des charges totales nettes par commune (annexe 2) ;
3. Nous avons procédé à la vérification arithmétique du tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2025, et à la réconciliation avec le compte d'exploitation 2025 de la CISTEP.

Nos constatations sont les suivantes :

1. Les montants comparés concordent ;
2. Les écarts entre les données de consommation d'eau en 2025 issues du système SAP et les relevés fournis par certaines communes, et les données de consommation d'eau en 2025 utilisées pour déterminer la répartition des charges totales nettes sont présentés en annexe (annexe 3) ;
3. Les soldes du tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2025 sont arithmétiquement corrects et concordent avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2025.

Les opérations mentionnées ci-dessus ne constituant ni un audit ni une review en conformité avec les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous ne donnons pas d'assurance sur le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et la répartition des charges totales nettes au 31 décembre 2025.

Si nous avons procédé à des opérations supplémentaires, à un audit ou à une review du compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de la répartition des charges totales nettes en conformité avec les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous aurions éventuellement constaté d'autres éléments et vous en aurions fait rapport.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie. Il se réfère uniquement aux rubriques et comptes désignés ci-dessus et non à de quelconques autres états financiers de la CISTEP pris dans leur ensemble.

Lausanne, le 5 mars 2026

#### **Contrôle des finances de la Ville de Lausanne**

**Yves Tritten**  
experte-réviser agréée  
(réviser responsable)

**Ricardo Alvarez**  
expert-réviser agréé

#### Annexes :

1. Compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2025 ;
2. Tableau de répartition des charges totales nettes par commune au 31 décembre 2025 ;
3. Etat des écarts entre les consommations d'eau en m3 2025 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3 2025 utilisées dans le tableau de répartition des charges totales nettes.

## 1 COMPTE D'EXPLOITATION

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux		<b>33'499'559</b>	<b>33'499'559</b>	40'389'980	40'389'980	33'893'728	33'893'728	Renseignements complémentaires
301	Traitements	<b>6'261'233</b>		7'395'500		6'075'635		Salaires bruts du personnel d'exploitation de la STEP ainsi que du personnel administratif et des projets d'Epura SA.
303	Cotisations AVS et AC	<b>561'928</b>		606'000		545'739		
304	Cotisations à la caisse de pensions	<b>774'820</b>		893'500		751'149		
305	Assurance de personnes	<b>31'111</b>		33'500		29'922		En fonction des primes de la SUVA, calculées selon les corps de métier.
306	Autres frais de transport	<b>651</b>				1'136		
309	Frais de formation professionnelle	<b>35'700</b>		36'100		30'524		Formation dans les domaines de la sécurité, électricité, certification exploitants de STEP et automation des processus.
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	<b>713</b>				673		
315	Entretien de vélos et vélos électriques	<b>204</b>						
317	Déplacements, débours, dédommagements	<b>1'817</b>		2'600		1'239		Repas du Service de l'eau.
318	Autres prestations de tiers	<b>25'410'643</b>		30'995'180		26'029'536		
318900	Prestations facturées par Epura SA	<b>25'363'268</b>		30'844'280		25'983'735		Prestations facturées par Epura SA.
318500	Divers	<b>47'375</b>		150'900		45'800		Dépenses relatives au PREE Chamberonne (46'375.-) et indemnité présidence CISTEP 2025 (1'000.-).
319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers	<b>275</b>				183		
390	Imputations internes Epura	<b>414'066</b>		427'600		427'992		Prestations transversales de la Ville facturées à Epura : service des finances (165'796.-), service du personnel (87'870.-), tenue de la comptabilité par le Secrétariat général de la direction de la sécurité et de l'économie (159'800.-) et cours de cariste (600.-).
390	Imputations internes CISTEP	<b>6'400</b>						Prestations transversales de la Ville facturées à la CISTEP : audit CFL (6400.-)
435	Prestations facturées à Epura SA		<b>8'041'457</b>		<b>9'408'300</b>		<b>7'723'939</b>	Salaires : exploitation (5'961'927.-); projets et administration (1'659'064.-); autres prestations facturées par le Service de l'eau (414'066.-).
436	Dédommagements de tiers		<b>36'682</b>		10'000		140'241	En fonction des remboursements des assurances, APG, AI, SUVA, autres (32'261.-) et remboursement d'une formation (4'421.-)
439	Autres recettes		-		-		12	
441	Part à des recettes cantonales		<b>4'085</b>					Part à la taxe CO2
452	Participation des communes aux charges		<b>25'417'335</b>		30'971'680		26'029'536	
452XXX	Participation des communes aux charges		<b>10'429'862</b>		13'256'100		11'204'702	
452XXX	Participation de Lausanne aux charges		<b>14'987'473</b>		17'715'580		14'824'834	

**2 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES**

		CHF HT		CHF HT		
Méthode de calcul		Comptes 2025		Budget 2025	Comptes 2024	
<b>a</b>	Participation des communes aux charges	<b>25'417'335</b>		30'971'680	26'029'536	CHF HT
<b>b</b>	Surface des parcelles imputables	<b>2'278</b>		2'564	2'438	ha
<b>c</b>	Charge nette par ha	<b>500</b>		500	500	CHF HT
<b>d</b>	Part surface imputable	<b>1'139'241</b>		1'281'802	1'219'197	CHF HT
<b>e</b>	Montant à répartir	<b>24'278'094</b>		29'689'878	24'810'338	CHF HT
<b>f</b>	Consommations d'eau	<b>19'882'038</b>		19'851'091	18'773'848	m3
<b>g</b>	Charge nette par m3	<b>1.221</b>		1.496	1.322	CHF HT

Commune	m3	ha	CHF HT	CHF HT	CHF HT	8.1%	CHF TTC	CHF HT	CHF HT
	Consommations d'eau	Surface des parcelles imputables	Montant à répartir à raison de 1,221 CHF/m3	Part surface imputable à raison de 500 CHF/ha	Comptes 2025	TVA 2025	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Bussigny	748'433	12.680	913'917	6'340	<b>920'257</b>	74'541	994'798	978'200	945'735
Chavannes-près-Renens	602'996	41.300	736'323	20'650	<b>756'973</b>	61'315	818'287	946'600	714'444
Cheseaux	350'831	12.975	428'402	6'488	<b>434'890</b>	35'226	470'116	550'200	465'334
Crissier (réduit B.Braun + Tuileries)	912'008	15.577	1'113'659	7'789	<b>1'121'448</b>	90'837	1'212'285	1'240'500	1'126'666
Ecublens	903'017	48.334	1'102'680	24'167	<b>1'126'847</b>	91'275	1'218'122	1'545'600	1'131'674
Epalinges	589'160	197.007	719'427	98'503	<b>817'931</b>	66'252	884'183	1'037'000	933'914
Jouxens-Mézery	102'654	3.534	125'352	1'767	<b>127'119</b>	10'297	137'415	210'700	176'595
Lausanne (réduit Tridel)	11'738'917	1'306.000	14'334'473	653'000	<b>14'987'473</b>	1'213'985	16'201'458	17'715'580	14'824'834
Le Mont sur Lausanne	783'686	192.697	956'964	96'349	<b>1'053'313</b>	85'318	1'138'631	1'365'700	1'175'474
Morrens	1'975	0.000	2'412	0	<b>2'412</b>	195	2'607	3'200	2'455
Prilly	925'137	211.087	1'129'691	105'544	<b>1'235'235</b>	100'054	1'335'289	1'642'300	1'374'350
Pully	95'767	24.975	116'942	12'488	<b>129'429</b>	10'484	139'913	149'000	132'823
Renens (réduit Nébuleuse)	1'396'657	180.768	1'705'468	90'384	<b>1'795'852</b>	145'464	1'941'316	2'380'800	2'016'951
Romanel sur Lausanne	297'437	25.483	363'202	12'742	<b>375'944</b>	30'451	406'396	483'000	379'359
Saint-Sulpice	349'466	3.027	426'735	1'514	<b>428'249</b>	34'688	462'937	598'100	522'306
Villars-Ste-Croix	83'897	3.037	102'447	1'519	<b>103'966</b>	8'421	112'387	125'200	106'623
<b>Total</b>	<b>19'882'038</b>	<b>2'278.482</b>	<b>24'278'094</b>	<b>1'139'241</b>	<b>25'417'335</b>	<b>2'058'804</b>	<b>27'476'139</b>	<b>30'971'680</b>	<b>26'029'536</b>
	<b>f</b>	<b>b</b>	<b>e</b>	<b>d</b>	<b>d + e</b>				

Annexe 3: Etat des écarts entre les consommations d'eau en m3 2025 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3 2025 utilisées dans le tableau de répartition des charges totales nettes.

<b>Commune</b>	<b>Consommation (m3) eau en 2025 source: BI SAP / confirmation de la commune</b>	<b>quantités m3 après retraitements</b>	<b>Ecart (m3)</b>	<b>Explications transmises par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne</b>
Crissier	914'121.00	846'554.27	(67'566.73)	Réduction liée aux activités des sociétés B.Braun Médical SA et Tuileries Fribourg & Lausanne S.A.
Ecublens	1'114'484.00	838'012.00	(276'472.00)	Réduction liée aux réseaux hydrographiques qui ne se déversent pas tous dans la STEP de VIDY.
Lausanne (réduit Tridel)	10'745'054.00	10'720'299.47	(24'754.53)	Réduction liée aux opérations de l'usine de Tridel SA.
Renens (réduit Nébuleuse)	1'446'744.00	1'445'808.17	(935.83)	Réduction liée aux opérations de l'usine de La Nébuleuse SA.



Tél. 021 310 23 23  
Fax 021 310 23 24  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biopôle bât. Metio - Epalinges  
Case postale 151  
1001 Lausanne

Au Conseil communal de la

## **Ville de Pully**

Pully

# **Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2025**

(période du 1.1. au 31.12.2025)

Le 30 avril 2026  
GST/ACO/bfi

## RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX ANNUELS 2025

### Au Conseil communal de la Ville de Pully

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes communaux de la Ville de Pully, comprenant le bilan, les comptes de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des cautions et engagements, les associations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

#### Responsabilité de la Municipalité

La responsabilité de l'établissement des comptes communaux, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes communaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels présentant un excédent de charges de CHF 3'837'809.11 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 30 avril 2026

BDO SA

Gaëtan Storto  
Expert-réviser agréé

pp. Alexandre Collet  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable